

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-4299

présenté par
M. Seitlinger, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Brigand et M. Kamardine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:

« Avances à l'audiovisuel public »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.